

Or allemand - or allié : 1940-1945

Autor(en): **Marguerat, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **47 (1997)**

Heft 4: **Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg = La Suisse et la Seconde Guerre mondiale**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-81202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Or allemand – or allié

1940–1945

Philippe Marguerat

Zusammenfassung

Der Beitrag legt dar, warum die beiden Kriegsparteien Schweizer Franken gegen Gold gekauft haben und welches schweizerischerseits die Motive für den Verkauf von Schweizer Franken gewesen sind. Neben den existentiellen Faktoren (Vermeidung eines Angriffs und eines Wirtschaftskrieges) sind auch technische Faktoren (Stabilitätspolitik, internationale Devisenfunktion) im Spiel. Ferner wird den Fragen nachgegangen, seit wann die Nationalbank vom Raubcharakter des gekauften Goldes wissen konnte, von wann an keine Invasionsgefahr mehr bestand, wie weit Gewinnstreben ein bestimmendes Motiv war und ob eine einseitige Begünstigung stattfand. Hervorgehoben wird, in welchem Masse auch die Alliierten von der Schweiz profitierten. Die Schweiz habe mit den wirtschaftlich wenig interessanten Leistungen zu Gunsten der Westmächte diese bei der Zerstörung dessen unterstützt, was sie auf der Gegenseite zu produzieren half.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, la Banque nationale suisse remet des francs suisses à la *Reichsbank* contre achat d'or, or saisi en large partie par le *Reich* dans les réserves des banques centrales des pays occupés. Les chiffres sont dans l'ensemble connus: c'est 1,2 milliard de francs que la Banque nationale livre à la *Reichsbank*, à quoi s'ajoutent, selon le constat même des Alliés à l'issue du conflit, 86 millions de francs suisses fournis par les banques privées suisses à la *Reichsbank*: soit un total d'environ 1,3 milliard de francs suisses, dont – dans l'état actuel des connaissances – 780 millions d'origine illicite: 400 millions d'or hollandais et 378 millions d'or belge. Parallèlement, la Banque nationale suisse et la Confédération cèdent des francs suisses contre de l'or ou des devises (dollars) aux gouvernements alliés, or ou devises qui demeurent bloqués, donc indisponibles pour la Suisse. Les chiffres, ici, sont plus difficiles à établir. Si

l'on se base sur divers documents des Archives fédérales et sur les archives de la Banque nationale, on arrive à un total se situant entre 2,2 milliards et 2,6 milliards de francs suisses: soit entre 1,2 et 1,6 milliard pour la *BNS* et un peu plus de 1 milliard pour la Confédération¹.

Bref, la monnaie suisse est convoitée par les deux camps belligérants. C'est qu'elle est depuis 1940–1941 le principal moyen de paiement international. Ce statut, elle le doit, on le sait, à quatre qualités: sa stabilité externe, sa convertibilité (de fait), sa libre utilisation en Suisse pour des détenteurs étrangers (pas de contrôle des changes suisse), enfin la relative constance de son pouvoir d'achat (faible inflation); qualités qui tiennent à l'action déployée par la Banque nationale dès avant et pendant la guerre. Dans ces conditions, le franc représente pour les belligérants, de quel camp qu'ils soient, le meilleur – ou le seul – moyen de se procurer certains produits ou certains services dans des pays situés en dehors de leur zone de contrôle; l'or bien sûr, joue, à côté du franc, un rôle important, mais il est moins monnayable malgré tout, puisque il peut avoir été saisi illicitement, «pillé», par l'un ou l'autre belligérant (le *Reich* en réalité); c'est ce qui fait souvent préférer les paiements en francs, quitte à convertir ensuite une partie de ces francs en or auprès de la Banque nationale suisse, or qui n'apparaît pas comme d'origine allemande, même si l'encaisse de la Banque nationale est pour l'essentiel alimentée par la *Reichsbank* («blanchiment de l'or allemand»).

La *Reichsbank* vend donc de l'or pour se procurer des francs, cela sur un marché des changes suisse qui reste totalement libre jusqu'à la fin de 1942, partiellement libre depuis. On se demandera évidemment pourquoi la Banque nationale et la Confédération ont maintenu, seules au monde, la liberté de ce marché, avec tous les problèmes qui pouvaient et qui n'ont pas manqué d'en résulter (absorption d'or «pillé»). La réponse tient à l'interaction de deux types de facteurs: des facteurs que je serais tenté de qualifier d'«existentiels» et des facteurs techniques – les uns et les autres étant d'ailleurs étroitement liés.

1 Les sources de la 1^{re} évaluation (2,2 mrd. FS) sont les suivantes: environ 1,7 à 1,8 mrd. de FS repris par la *BNS* contre or pour la période mi-juin 1941 à juin 1945 (cf. p.-v. Directoire et Lagerbuchhaltung), à quoi il faut ajouter 263 millions remis par la *BNS* à l'Angleterre contre dollars bloqués de septembre 1939 à mars 1942 (cf. lettre Weber à *DPF*, 9. 10. 1945. Archives fédérales), ainsi que 200 millions de francs dits «garantis par la Confédération (cf. rapport Dép. des finances, 14. 2. 46, *AF*, E 2001 [E] 1/1968/78/386) et partie des 220 millions de «contingents horlogers anticipés» et «certificats de transfert» garantis par la Confédération (cf. Dép. des finances, 8. 1946, *AF*, 6100 [A] 26/2479).

Les sources de la 2^e évaluation (2,6 à 2,7 milliards FS) sont les suivantes: 200 à 263 millions remis par la *BNS* à l'Angleterre de septembre 39 à mars 42 (cf. *supra*); 1,2 milliard, remis par la *BNS* et la Confédération aux USA et 660 millions à l'Angleterre contre or et dollars bloqués de mi-juin 1941 à fin janvier 1945 (*DDS*, 15, n° 359); 350 millions remis de février à juin 45 (p.-v. Directoire et Lagerbuchhaltung *BNS*); à quoi s'ajoutent 200 millions de francs «garantis» et partie des 220 millions de «contingents anticipés» et de «certificats de garantie».

Les raisons de l'écart entre les deux évaluations restent à déterminer.

Facteurs «existentiels» tout d'abord: le principal est la menace d'une invasion allemande. Contre cette menace, la Suisse dispose de deux armes: son armée massée dans le Réduit depuis le printemps 1941 et l'achat d'or allemand contre des francs, francs qui constituent pour l'Allemagne les devises privilégiées dont elle a besoin pour acheter dans divers pays des matières stratégiques et qui ne jouent ce rôle que dans la mesure où la Suisse conserve son intégrité territoriale et sa souveraineté.

La menace d'une invasion allemande est niée, il est vrai, par certains historiens: les «plans» élaborés par l'état-major allemand en juin–octobre 1940 n'auraient été qu'exercices d'état-major. C'est là une vision erronée. Tout d'abord, et *objectivement*, la menace d'une invasion a existé, en tout cas à l'été 1940, comme l'a montré K. Urner. Ensuite – et c'est ce qui importe avant tout pour comprendre le comportement des autorités suisses –, la menace a été ressentie *subjectivement* par ces autorités avec acuité: au cours de l'été–automne 1940 bien sûr; aussi de décembre 1942 au printemps 1943.

Dans un tel contexte, la vente de francs contre de l'or s'impose comme une arme inestimable: non pas au cours de l'été 1940, quand les besoins en francs du *Reich* restent faibles, mais à partir d'octobre 1940, quand ces besoins commencent à augmenter, et surtout à partir de l'automne 1941, avec la pétrification du front germano-soviétique. De la pertinence et de l'efficacité de cette arme, la Banque nationale et le Conseil fédéral sont conscients, cela dès l'automne 1940. Une lettre de novembre 1940 adressée par le plus influent conseiller de la Banque des règlements internationaux, P. Jacobsson, à la Banque nationale – après un entretien avec Puhl – souligne l'importance pour l'Allemagne d'un marché libre de l'or et des devises en Suisse. On peut supposer que Puhl ne s'est pas exprimé innocemment. Cette information a été prise très au sérieux par la Banque nationale: en témoigne sa transmission immédiate au Conseiller fédéral E. Wetter ainsi que la présence de cette lettre dans divers bureaux et dossiers de la Banque; en témoignent également diverses déclarations des directeurs de la Banque (cf. *DDS*, vol. 15, n° 75, p. 210). Le Conseil fédéral, de son côté, paraît y avoir prêté une grande attention: c'est là, faut-il le rappeler, le principal argument opposé par Stampfli à Guisan lors d'une réunion Pilet–Stampfli–Wetter–Guisan en novembre 1942, quand il s'agit pour le Conseil fédéral de dissiper les craintes du Général face à un risque d'invasion allemande (cf. *DDS*, vol. 14, n° 282, p. 942).

L'invasion ne constitue d'ailleurs pas la seule menace. S'y ajoute le risque d'une guerre économique: risque redoutable, car le *Reich* a les moyens d'étouffer l'économie suisse. On sait que cette hypothèse a été envisagée très sérieusement du côté allemand de février à juin 1943: c'est

l'argument des achats d'or par la Banque nationale qui semble avoir pesé le plus lourd dans la décision finale d'y renoncer.

Telle est la composante «existentielle», capitale pour comprendre l'action de la Banque nationale et de la Confédération: c'est elle qui explique sans aucun doute l'aval donné par le Conseil fédéral en novembre 1943 à la reprise d'or allemand par la Banque nationale, alors même que l'origine douteuse de cet or et les problèmes que peut poser cette origine sont connus des deux protagonistes.

Sur cette composante «existentielle» se greffent quatre éléments «techniques». En ayant traité abondamment ailleurs, je me contente de les rappeler brièvement:

1) L'achat d'or allemand – comme l'achat d'or ou de devises – or «alliés» – constitue un instrument de politique monétaire: il concourt au maintien du franc au niveau fixé par la loi, donc à la stabilité du franc – et aussi à sa convertibilité de fait, puisque sans stabilité, il n'y a pas de convertibilité possible (il concourt au maintien du franc de deux manières: l'achat d'or, au pair, empêche le franc de s'apprécier lorsque la *Reichsbank* veut vendre du métal; il fournit par ailleurs à la Banque nationale l'encaisse nécessaire pour vendre de l'or sur le marché interne lorsque ce dernier achète – jusqu'à fin 42 – de l'or et que le franc tend à s'affaiblir). Cet achat n'a d'ailleurs rien d'insolite: il s'inscrit dans le sillage de la politique d'intervention sur les changes pratiqués par la Banque nationale dès avant la guerre, à la seule différence que depuis 1940–1941 l'or se substitue aux devises comme moyen d'action.

2) L'achat d'or allemand fournit à la Banque nationale un instrument de paiement international nécessaire dans les circonstances de la guerre: de nombreux pays exigent le paiement en or de leurs fournitures à la Suisse (Portugal pour 300 millions au minimum, Espagne, Roumanie). Et, en raison du blocage allié des avoirs suisses, la *Reichsbank* reste la seule source de métal disponible pour la Suisse.

3) L'achat d'or constitue, à partir de l'automne 1943, un instrument de politique conjoncturelle jugé souhaitable par la Banque nationale: la revente d'une fraction de l'or allemand sur le marché suisse contribue à modérer la pression inflationniste provoquée par la reprise massive d'or et de devises «alliés» bloqués (environ 270 à 280 millions de francs revendus de l'été 1943 à juin 1945).

4) L'achat d'or allemand constitue un instrument de politique de neutralité jugé nécessaire par la Banque et par la Confédération: du moment qu'à partir de l'été–automne 1943 la Banque achète de plus en plus massivement de l'or aux Alliés, il lui est difficile de refuser l'achat d'or allemand.

Il y va de l'égalité de traitement qu'un Etat neutre doit s'efforcer de respecter face aux belligérants.

Tels sont les éléments «techniques» dont il faut tenir compte. On voit quelquefois dans ces éléments de simples prétextes avancés par la Banque nationale ou la Confédération pour justifier les achats d'or allemand; ou de simples «nécessités» destinées à assurer le fonctionnement d'un régime monétaire – régime de change libre dans le cadre d'un étalon-or *de facto* –, régime auquel la Banque et la Confédération auraient pu renoncer. La réalité se révèle plus complexe. Il y a en fait un lien étroit, consubstantiel, entre ces éléments techniques et la composante «existentielle» évoquée: le franc ne protège la Suisse que dans la mesure où il demeure le moyen de paiement convoité par les fournisseurs du *Reich*; et il ne demeure ce moyen qu'à quatre conditions: être stable, convertible, librement utilisable en Suisse depuis l'étranger et non érodé par l'inflation. Ces conditions dépendent, on l'a vu, de l'achat d'or: achat d'or allemand et allié à la fois pour les première et troisième conditions, achat d'or allemand pour les deuxième et quatrième conditions.

A partir de là, un certain nombre de questions se posent; jaugées à l'aune de l'enjeu existentiel, ces questions sont secondaires; elles n'en ont pas moins leur importance.

Un premier problème est celui de l'origine de l'or allemand «avalé» par la Banque nationale suisse: cet or – on l'a su de manière certaine après la guerre – a été en grande partie, sinon pillé, du moins saisi de manière illícite par le *Reich*. Dès lors, deux ou trois questions se posent: la Banque nationale connaissait-elle ou non l'origine de cet or? Avait-elle les moyens de le savoir? Pouvait-elle en outre prendre des mesures susceptibles de conduire la *Reichsbank*, au cas où celle-ci aurait disposé de réserves «non pillées», à lui livrer ces réserves plutôt que l'or «pillé»?

De la consultation des procès-verbaux des diverses instances dirigeantes de la Banque nationale se dégage l'impression que la Banque s'est doutée de l'éventualité de l'absorption d'or «pillé» plus tôt qu'on ne l'imaginait et plus tôt qu'elle ne l'a prétendu par la suite: dès l'été 1941. Se pose, dans ces conditions, un problème, problème important dans la perspective de l'après-guerre. Ce problème, c'est celui de la «bonne foi» de la Banque nationale, au sens juridique du terme: du moment que l'or a été acquis dans le doute et le soupçon, la Banque – et dans une moindre mesure la Confédération (dans une moindre mesure, parce qu'avertie tardivement par la Banque du problème de l'origine de l'or allemand, et avertie «du risque théorique» plus que des soupçons réels de la Banque) – ont pris sciemment des risques; on comprend qu'elles aient fait passer l'enjeu existentiel avant

toute autre considération; mais, ce faisant, elles ont engagé leur responsabilité, responsabilité qu'elles étaient appelées à assumer un jour: ce jour se lèvera en 1946, à Washington.

Une deuxième question doit être évoquée: la Banque n'aurait-elle pas pu et dû interrompre ses achats d'or allemand par exemple à partir du moment où le risque d'une attaque allemande n'existait plus? Le problème réside dans le fait que, comme le montre le volume 15 des *Documents diplomatiques suisses*, cette menace a été perçue comme réelle jusqu'à une date tardive: mai-juin 1944 pour l'Armée, octobre 1944 pour le Conseil fédéral. C'est donc à partir de l'été-automne 1944 que la Banque nationale aurait pu interrompre ses achats d'or allemand. Elle ne l'a pas fait, continuant à reprendre jusqu'en avril 1945 des quantités, il est vrai, de plus en plus petites. Raisons de cette persévérance: les considérations de politique de neutralité évoquées plus haut. Ces considérations peuvent paraître spécieuses; elles ne sont cependant pas sans fondements: des avis de droit les étaient (cf. not. *DDS*, vol. 15, n° 181).

Le fait que l'or reçu du *Reich* était «pillé» – et que l'on s'en doutait en Suisse – paraît évidemment affaiblir la portée de ces considérations de politique de neutralité. Mais il ne faut pas oublier que cet or est absorbé depuis l'été 1944 en quantités très faibles (60 millions de juillet 44 à mai 45), cela alors que les reprises d'or allié subissent au même moment une formidable accélération, rendant d'autant plus difficile un refus à l'Allemagne – refus qui aurait dû s'accompagner d'une mesure égale du côté adverse, ce dont précisément les Alliés ne voulaient pas. La Banque nationale aurait, certes, mieux fait d'interrompre ses achats d'or allemand depuis l'été 1944, mais peut-être les Alliés auraient-ils pu lui faciliter la manœuvre en renonçant à leurs «ventes» d'or et de dollars – ou, au moins, dans le cas contraire, en débloquent vraiment l'or qu'ils vendaient.

Une troisième question a retenu l'attention de certains historiens: la politique d'absorption d'or allemand n'a-t-elle pas été inspirée à la Banque nationale par l'appât du gain? Comme l'indiquent les procès-verbaux du Comité de banque, la revente de pièces d'or allemandes sur le marché suisse a effectivement assuré à l'institution ses bénéfices en 1942 et 1944; et on ne peut nier la pression exercée dans ce sens par certains membres du Comité de banque, notamment en 1944. De là à faire de ces opérations le moteur de l'ensemble des achats d'or allemand, il y a plus qu'un pas. En témoigne la réponse faite par le Président Weber aux membres du Comité lors d'une séance de novembre 1944: «Der Gewinnstandpunkt darf nicht in den Vordergrund gestellt werden.» Cela dit, il faut bien reconnaître que, comme le montre M. M. Fior, l'institution s'est trop laissé guider dans certaines opérations d'achat de pièces métalli-

ques à la *Reichsbank* et de revente au marché suisse par des considérations de profit.

Enfin, dernière – et capitale – question: la Banque nationale n'a-t-elle pas privilégié l'effort de guerre allemand, en reprenant l'or de la *Reichsbank*? Les chiffres donnent une première réponse: la Banque, éperonnée et aidée, il est vrai, par la Confédération, a absorbé presque deux fois plus d'or allié; et si l'or allemand était «pillé», le métal «allié», lui, restait «bloqué», ce qui faisait des francs suisses cédés en contre-partie de véritables avances (ou crédits). Cela dit, une comptabilité plus globale s'impose, portant sur l'ensemble des francs remis aux deux camps, à la fois par la Banque nationale et par la Confédération. Les éléments chiffrables sont les suivants (en milliards de francs):

Axe	Alliés ²	conf.	BNS
avance clearing à l'All. (Conf.) ..	1,1		
achat d'or all. (BNS)	1,2		
achat d'or all. (banques)	0,09		
avances à l'Italie (Conf.)	0,18		
achat d'or italien (BNS)	0,05		
<hr/>			
Total	2,6	2,2 à	2,6
		plus avances à B., H. et F.	0,35

Au total, et en tenant compte de l'entrée en guerre tardive des Etats-Unis, les prestations en faveur des deux camps s'équilibrent. On objectera peut-être que cette balance globale masque des décalages temporels et qu'il s'agit en fait d'une anti-«balance of power»: soit des concessions à chaque camp en fonction des aléas de la guerre: prestations massives en faveur de l'Allemagne au temps des victoires de l'Axe, puis prestations massives en faveur des Alliés depuis 1943. L'objection doit être nuancée, pour deux raisons:

1) Si jusqu'au printemps 1943 (mi-avril 43), véritable date bissectrice de la guerre, le *Reich* reçoit pour environ 1,4 milliard de francs suisses (achats d'or plus avances de *clearing*), les Alliés se font octroyer entre 830 et 940 millions de francs (achats d'or ou de dollars bloqués).

2 Peut-être, dans le cadre d'une comparaison entre les francs remis aux deux camps belligérants, convient-il d'ajouter aux avances faites à la Grande-Bretagne et aux USA les crédits accordés au début de 1945 à la Belgique, 50 millions à la Hollande, ainsi que 250 millions à la France (mars 1945); ce qui porterait le total des francs remis aux Alliés à un montant se situant entre 2,55 et 2,95 milliards de francs.

2) Cette disproportion s'explique en outre par l'entrée tardive des USA dans la guerre: les besoins américains en francs ne deviennent aigus qu'à partir de 1943.

Voilà pour la comptabilité. Si l'on se place maintenant d'un autre point de vue: celui du «prix», si je puis dire, payé par la Suisse pour ses concessions financières aux deux camps, quelques remarques s'imposent. Les prestations à l'Axe consistent, on l'a vu, pour moitié d'achats fermes d'or, pour l'autre moitié d'avances de *clearing*. Seules ces dernières représentent de véritables crédits, et par conséquent un sacrifice financier; en outre, du fait de leur couverture par l'emprunt public, elles n'ont qu'une faible vertu inflationniste. Les prestations aux Alliés se composent en revanche dans leur presque totalité (80 à 90%) d'achats d'or ou de devises bloqués, donc d'avances, et correspondent pour la Suisse à un sacrifice financier; elles sont en outre génératrices d'inflation, équivalant à la mise en action de la planche à billets pour un montant égal à 1,2 à 1,6 milliard de francs (sur une masse fiduciaire de 2 milliards environ en 1939). Bref, que ce soit dans une perspective financière ou conjoncturelle, les Alliés «coûtent» plus cher à la Suisse.

Reste à évoquer un dernier aspect, le plus mal connu à l'heure actuelle: quelle a été l'utilité exacte pour les deux camps des francs suisses qui leur ont été remis? Pour ce qui est du *Reich*, les avances de *clearing* lui ont permis d'acheter du matériel stratégique et divers produits en Suisse, tout en assurant le paiement de certaines dépenses («tourisme») et le service des créances helvétiques sur l'Allemagne; les ventes d'or ont, de leur côté, servi surtout à l'acquisition de matières stratégiques dans des pays tiers.

Dans le cas des Alliés, nos connaissances sont plus floues. Mais l'importance du franc ne fait pas de doute, ainsi que le souligne éloquemment un mémoire de l'été 1944 du *MEW* cité en extrait par le rapport récent du *Foreign Office*: «... if the Swiss were to take the line that they must give the same treatment to all belligerents [interruption de l'achat d'or. P.M.], we should be in a complete mess, since we cannot get Swiss francs otherwise than by tendering gold, save in quite small amounts». Comme l'attestent divers documents, les francs remis aux Anglais sont utilisés à plusieurs fins, notamment à l'achat de produits d'armement en Suisse (pièces de systèmes de guidage pour l'aviation et la marine) ainsi qu'au financement d'un formidable réseau de renseignement en Suisse, réseau constituant dès la fin 1941 le principal poste d'observation de l'économie allemande et l'éclaireur du *Bomber Command*. Il en va vraisemblablement de même dans le cas des Etats-Unis: les francs qui leur sont cédés servent à l'achat massif de mouvements d'horlogerie et au financement des activités de l'*OSS* en Suisse, activités destinées tout à la fois à l'organisation de la

résistance française et à la détermination des cibles industrielles allemandes. Il reste difficile d'évaluer dans le cas anglais comme dans le cas américain la part exacte des deux utilisations. Ce que l'on peut dire, c'est que sur l'ensemble des francs remis aux Alliés, les dépenses non liées à l'effort de guerre proprement dit (dépenses de soutien, défense des intérêts alliés, intérêts des créances suisses sur l'Empire britannique) représentent au maximum 25%, le reste allant à l'effort de guerre sous une forme ou une autre; la même proportion semble se retrouver dans le cas du *Reich* (26% au minimum du montant représenté par l'avance de clearing et l'achat d'or allemand).

Autrement dit, Banque nationale et Confédération donnent d'une main de quoi détruire ce qui a été fabriqué avec l'aide de l'autre. C'est là la forme de neutralité que les circonstances de la guerre imposent à la Suisse. Cette neutralité consiste, dans le cadre d'un marché des changes maintenu libre pour des raisons de survie, à assurer un certain équilibre entre les mouvements de devises et d'or en faveur des deux camps: équilibre difficile, grevé, faut-il le rappeler, d'une double hypothèque: risque de «recel» ou de «blanchissage» d'un côté, risque de distorsion conjoncturelle et de non-recouvrement des créances, de l'autre (en cas de refus allié de libérer l'or et les devises bloqués).

On peut évidemment se demander, au vu des risques inhérents à l'achat d'or «allemand», si d'autres solutions, moins dangereuses mais assurant malgré tout le même rôle dissuasif, n'auraient pas été possibles.

La Banque nationale n'eût-elle pas pu renoncer à l'achat d'or allemand et laisser à la Confédération le soin de fournir des francs suisses à l'Allemagne dans le cadre d'un élargissement du crédit de *clearing*? La réponse est négative: le crédit de clearing fournit à l'Allemagne essentiellement des francs utilisables en Suisse; or ce que veut l'Allemagne avant tout, ce sont des francs complètement libres, utilisables partout dans le monde. En outre, un élargissement du crédit de *clearing* d'un montant correspondant à l'achat d'or allemand (soit 1,3 milliard de francs) eût complètement surchargé le budget fédéral et tendu outre-mesure le marché financier suisse (un marché déjà tendu par le crédit autorisé – mais dépassé – de 850 millions, au point qu'en mars 1943 la décision de ne plus accorder d'avance de *clearing* à l'Allemagne s'explique en grande partie par cette raison, cf. *DDS*, 14, n° 328).

A défaut de ce scénario, une autre solution n'eût-elle pas été envisageable: laisser la Banque nationale fournir au *Reich* des francs suisses libres sans achat d'or? La réponse, ici aussi, est négative. La Banque ne saurait mettre en circulation de la monnaie sans contrepartie, sans gage réali-

sable à plus ou moins brève échéance. Au-delà de cet obstacle statutaire, un crédit en blanc eût présenté un risque majeur: dépensé par l'Allemagne dans des pays tiers, il n'eût pas manqué, à un moment ou à un autre, de se traduire par la conversion de ces francs en or auprès de la Banque nationale – ce que l'institution, réduite à une maigre encaisse interne et privée de l'apport représenté par de l'or allemand disponible, n'eût pu assurer. Le franc suisse aurait alors décroché de la convertibilité, perdant ainsi une des qualités essentielles qui en faisaient un instrument de paiement international et partant un élément de dissuasion face au *Reich*.

Troisième schéma possible: La Banque nationale n'eût-elle pas pu avancer au *Reich* des francs contre de l'or «bloqué» à Berlin? Cette solution eût évité l'absorption d'or «pillé», tout en ménageant le gage nécessaire; et elle eût assuré la stabilité du franc ainsi que l'égalité de traitement avec les Alliés. Mais elle eût miné deux des bases sur lesquelles reposait la valeur internationale du franc et son pouvoir de dissuasion: sans apport d'or tangible, la Banque n'eût pas disposé de l'encaisse nécessaire pour maintenir la convertibilité et pour intervenir sur le marché de manière à modérer les pressions inflationnistes.

Quatrième hypothèse envisageable: la Banque nationale n'eût-elle pas pu limiter ses reprises d'or du côté allemand comme du côté allié aux seuls achats opérés par les belligérants en Suisse même? C'est le scénario évoqué par K. Urner dans un article de 1985. Ce scénario eût permis de limiter l'absorption – en tout cas l'ingestion proprement «physique» – d'or allemand, notamment d'or «pillé»; et il eût évité au franc suisse le reproche de servir de vecteur au commerce du *Reich* avec des tiers. Mais il n'est guère plus réaliste que les précédents: ce qui intéresse l'Allemagne, on l'a vu, ce sont des francs utilisables librement partout dans le monde; et il en va de même du côté allié, du moins dans la mesure où les francs sollicités sont destinés aux besoins des services de renseignements (francs dits à la libre disposition du Gouvernement américain, et sur l'octroi desquels ce dernier insiste avec une énergie croissante depuis l'automne 1943; francs à la libre disposition du Gouvernement anglais depuis 1940). D'où double pression exercée sur la Suisse et perte de la capacité dissuasive du franc face à l'Allemagne; sans mentionner l'obligation pour une banque centrale qui veut rester attachée à l'étalon-or – et c'est là la base du pouvoir du franc – de convertir sa monnaie en or et inversement, cela en tout cas dans les relations entre banques centrales.

Ultime scénario: le passage à un régime de change flottant. La *BNS* aurait pu alors laisser aux banques commerciales l'achat d'or. Un tel système eût moins exposé politiquement et juridiquement la Confédération; mais privé de stabilité, le franc aurait perdu sa convertibilité et son statut de monnaie internationale «dissuasive».

Hors de ces scénarios, pas d'autres solutions que celles impliquant le refus par la Banque nationale d'acheter l'or allemand. Même si l'on admet que ce refus n'eût pas abaissé le seuil de la dissuasion – hypothèse difficilement soutenable –, ces solutions se seraient heurtées à de gros obstacles. Ou bien le poids de l'absorption fût retombé sur les banques commerciales, avec retour à la situation prévalant avant la fin de 1941 et dont on avait dû sortir en substituant la banque centrale aux instituts privés: soit vente de francs par ces instituts et utilisation de ces francs par le *Reich* dans des pays tiers, avec pour corollaire notamment des demandes de conversion en or adressées à la Banque nationale – une Banque privée de l'apport d'or nécessaire pour les honorer. Ou bien il eût fallu instituer un contrôle des changes strict, excluant tout mouvement d'or et de devises avec l'Allemagne comme avec les Alliés (en vertu de l'égalité de traitement); mais alors la Suisse se serait trouvée exposée à une double pression des belligérants, cependant que son économie aurait implosé du fait de la réduction drastique des exportations vers les Alliés et du refus probable de l'un et l'autre camp de livrer des produits indispensables. De toute façon, cette dernière solution eût nécessité un changement de régime monétaire (suspension de l'étalon-or de fait), changement radical, rompant avec toute la politique monétaire et les fragiles équilibres économiques pratiqués depuis la Première Guerre mondiale – et dégradant le franc au rang de monnaie locale, «non dissuasive».

Ces jeux «contre-factuels», pour éclairants qu'ils soient, ne doivent cependant pas faire illusion: ils ne semblent pas avoir été développés, du moins explicitement, par la direction de la Banque nationale. C'est une vision rétrospective. On serait plus rassuré si l'on savait que la Banque s'était livrée à cet exercice et que la stratégie suivie par elle en était le résultat délibéré et obligé. Tel ne paraît pas le cas: la Banque a choisi sa politique quasi instinctivement, parce que cette politique semblait tout à la fois protéger le pays et correspondre le mieux aux besoins, à la routine, de son fonctionnement; aux bonnes relations traditionnelles avec la *Reichsbank* aussi peut-être, relations qui remontent aux années vingt. D'aucuns ont dénoncé une véritable collusion avec la *Reichsbank*. C'est oublier trois choses: que la *BNS* a collaboré tout aussi activement avec les banques centrales alliées, même si c'est avec plus de réticences – réticences dues au blocage de l'or allié et à ses conséquences conjoncturelles; qu'elle a pris dès l'été 1943 diverses mesures destinées à freiner l'afflux d'or allemand, notamment l'afflux d'or correspondant à la remise de francs utilisés dans des pays tiers; et qu'elle ne paraît s'être engagée dans une politique soutenue d'achat d'or allemand à partir de l'automne 1940 et surtout depuis la fin de 1941 qu'encouragée par la

Confédération et sous la pression de certaines circonstances économiques³.

Au total, placées dans une situation inextricable, écartelées entre le risque de «recel» ou du «blanchiment» du côté allemand et celui de non-recouvrement des créances et de distorsion conjoncturelle du côté allié, la Banque nationale et la Confédération ont essayé de s'en sortir en équilibrant un risque par l'autre, l'un assurant au pays sa survie face à l'Axe, l'autre la relative compréhension des Alliés. Il en est résulté ce qu'on pourrait appeler une politique de neutralité financière. Celle-ci était probablement la seule issue possible. Rien évidemment de glorieux ni de particulièrement moral dans ce type de neutralité. La moralité eût consisté à «restituer» après la guerre ou à compenser plus généreusement l'or «recelé» ou «blanchi»: nécessairement «recelé» ou «blanchi», serais-je tenté de dire. Elle eût surtout consisté, pendant la guerre, à accueillir, à l'abri du rempart constitué par les lingots allemands, les réfugiés qui se pressaient aux frontières du pays.

Bibliographie

Pour gagner de la place, j'ai supprimé les références archivistiques et bibliographiques. Les études consultables sur le sujet sont les suivantes:

- W. Boelcke: *Deutschland als Welthandelsmacht 1930–1945*. Stuttgart/Berlin/Cologne, 1994.
- D. Bourgeois: «Les relations économiques germano-suisse», dans: *Revue d'histoire de la 2^e guerre mondiale*, 1981, pp. 49–61.
- M. Durrer: *Die schweizerisch-amerikanischen Finanzbeziehungen im Zweiten Weltkrieg*. Berne/Stuttgart, 1984.
- M. Fior: *La Suisse et l'or de la Reichsbank. Que savait la Banque nationale?* Neuchâtel, Cahiers de l'Institut d'histoire, 1997.
- Philippe Marguerat: *La Suisse face au III^e Reich*. Lausanne, 1991.
- Id.: «La BNS et la position internationale du franc, 1914–1970», dans: *Les Banques en Europe de l'Ouest*, Paris, 1995, pp. 243–260.
- H. Senn: *Anfänge einer Dissuasionsstrategie*. Bâle, 1995.
- K. Urner: «E. Puhl und die SNB», dans: *Schweizer Monatshefte*, 1985, pp. 623–631.
- Id.: *Die Schweiz muss noch geschluckt werden*. Zurich, 1990.
- On y ajoutera l'ouvrage de W. Rings: *Raubgold aus Deutschland*. Zurich, 1985, méritoire, mais journalistique.

3 Son engagement connaît deux étapes: la première, lorsque à la fin d'octobre 1940, le DPF, à l'occasion de discussions sur l'or, exprime son souhait que «der Geschäftsverkehr mit der Reichsbank sich in dieser Hinsicht [achat d'or de la Reichsbank] glatt abwickelt» (p.-v. Directoire, 31. 10. 40); la seconde, lorsque à la fin de 1941, la BNS décide, pour des raisons macro-économiques, de se substituer entièrement aux banques commerciales et de monopoliser le trafic d'or avec l'Allemagne (cf. *DDS*, 15, n° 446, pp. 1127–1128).